

Nos réalisations en Normandie et Hauts-de-France



Dompierre-sur-Authie (Somme)

Boisement de prairies

Aidé à 54 % par La Poste

Boisé en 2020 avec un mélange d'aulne glutineux, chêne pédonculé, hêtre, merisier et des arbustes divers et variés

Surface : 2,3 ha

Bouvines (Nord)

Boisement de prairies

Aidé à 76 % par Kiloutou

Boisé en 2022 avec un mélange de hêtre, érable sycomore, charme, tilleul à grandes feuilles, bouleau verruqueux, merisier et érable plane

Surface : 1,87 ha



Comment financer votre projet forestier avec le label Bas-Carbone et le CNPF ?

Comment le CNPF peut-il vous aider à concrétiser votre projet forestier ? Comment le label Bas-Carbone assure ce financement ? Quelles sont les étapes pour faire labéliser votre projet ?

Découvrez comment le CNPF peut vous aider à financer, via un investisseur privé ou public, votre projet de boisement, de reboisement ou de balivage, sous l'égide du référentiel de contribution carbone de l'État : le label Bas-Carbone.

Ils ont financé des projets carbone en Normandie et Hauts-de-France



Chloé



Vos contacts au CNPF :

Noémi HAVET (Hauts-de-France) : noemi.havet@cnpf.fr

Éric HINCELIN (Normandie) : eric.hincelin@cnpf.fr

Juliette SANQUER (Hauts-de-France et Normandie) : juliette.sanquer@cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain



Le label Bas-Carbone

Créé par le ministère de la Transition écologique fin 2018, le label Bas-Carbone a pour objectif de participer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050. Il s'agit d'un cadre de certification climatique volontaire de l'État qui labellise des projets visant à séquestrer du carbone ou à réduire les émissions. Concrètement, l'État certifie l'impact carbone des projets, ce qui leur permet d'être financés par des acteurs privés ou publics souhaitant contribuer aux objectifs climatiques français.

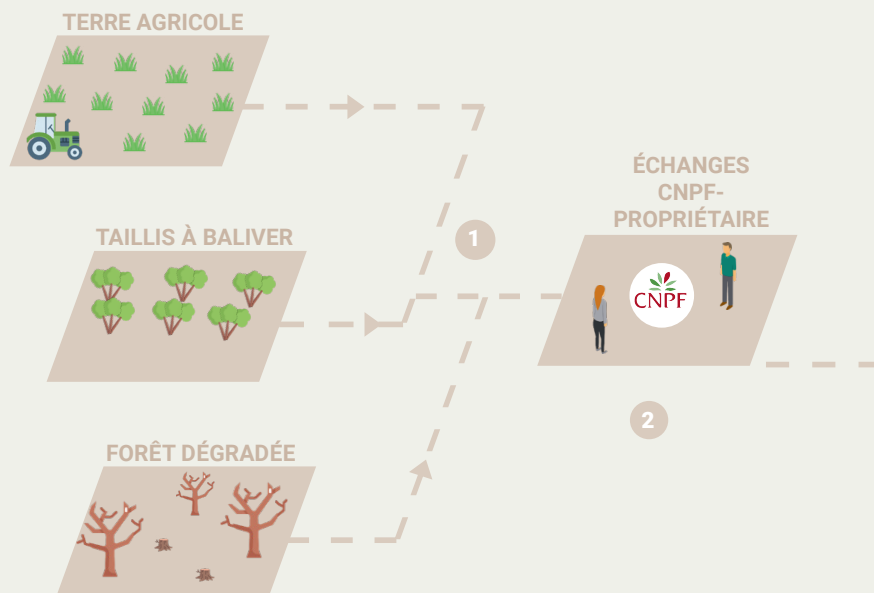


Les projets labellisés du CNPF

Le CNPF a été à l'origine de la création du label Bas-Carbone avec la rédaction des trois premières méthodes forestières : boisement de terres agricoles, reboisement de forêts dégradées et balivage. Une équipe dédiée, C+FOR, labellise donc des projets forestiers portés par des propriétaires privés et leur trouve des financeurs pour réaliser les travaux. À ce jour, le CNPF a fait labelliser et financer plus de 100 projets forestiers partout en France.

+100

Projets labellisés et financés par le CNPF



Les étapes du projet carbone avec le CNPF

- 1 Nos équipes du CNPF dans votre région s'assurent tout d'abord de l'éligibilité de votre projet forestier vis-à-vis du label Bas-Carbone.
- 2 Le service C+FOR du CNPF s'engage ensuite à trouver un investisseur prêt à s'impliquer financièrement à vos côtés dans la conduite de vos travaux forestiers.

Une fois votre projet retenu par le financeur, C+FOR réalise pour votre compte toutes les étapes du montage technique et administratif de votre projet pour qu'il obtienne la labellisation Bas-Carbone, préalable à son financement, à savoir :
 - Réalisation d'un diagnostic stationnel sur vos parcelles
→ Propositions d'essences adaptées au sol et résilientes face au changement climatique
 - Formulation des engagements du propriétaire
→ Ne pas couper pendant au moins 30 ans et rédiger un document de gestion durable et déclencher un audit du projet à n+5
- 3 C+FOR dépose votre projet sur demarches-simplifiees.fr pour que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) l'instruise et lui accorde la labellisation Bas-Carbone après une période d'instruction de 2 mois.
- 4 Préparation des travaux et signatures financières - propriétaire
 - Sollicitation d'entrepreneurs de travaux forestiers pour établir le coût total du projet
 - Rédaction et signature de la convention propriétaire / financeur.
→ Le financement (en moyenne entre 60 et 80 %) intègre les travaux préalables du sol, la fourniture et l'installation des plants, la protection contre les dégâts du gibier et les premiers entretiens.
 - Signature de l'attestation de fin de chantier
 - Décaissement des fonds par le financeur
- 5 Pour des projets de boisement et de reboisement, réalisation d'un audit externe à votre charge (intégré dans le financement) pour s'assurer de la réussite de votre plantation.
→ La vérification génère alors (à n+5) la certification de compensation carbone pour votre financeur.

LABEL BAS CARBONE
LABELLISATION

